
01 juil

02 juil

Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée : ouverture de l'appel à candidatures 2024

Lundi 1 juillet 2024 - 09:00 > Mardi 2 juillet 2024 - 18:00

—
[Lieu](#)

[Elysée](#)
[Paris](#)
[France](#)

créé par :

—

—

—

[Estienne Lemaire](#)

[S'inscrire](#)

[Imprimer](#)

[Publication officielle](#)



Fait partie du dossier : [La Grande Exposition du Fabriqué en France.](#)

Date limite des candidatures : 17 mars 2024.

[Dossier de candidature à la Grande Exposition du Fabriqué en France](#)

La Grande Exposition du Fabriqué en France fait son retour en 2024 au palais de l'Élysée, forte du succès de ses trois précédentes éditions.

Initiée par le Président de la République, ce rendez-vous annuel incontournable met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française. En 2023, plus de 9000 visiteurs avaient ainsi pu découvrir au palais de l'Élysée plus de 120 produits français, issus de tous les territoires de l'hexagone et de nos Outre-mer, sélectionnés parmi 2 452 produits candidats. Pour cette nouvelle édition, les entreprises ont jusqu'au 17 mars pour déposer leur dossier de candidature. Après une première pré-sélection réalisée par les préfetures, un comité de sélection aura pour mission d'établir la liste des produits qui seront présentés aux Français lors de cette exposition, qui se tiendra à l'Élysée à la fin du mois de juin 2024. Toute entreprise, qu'elle soit une start-up, une TPE, une PME,

une ETI, grands groupes ou association est libre de se porter candidate. En cette année olympique, les entreprises de l'économie du sport, de l'handisport et de l'accessibilité seront tout particulièrement valorisées.

L'excellence des savoir-faire français

Ce rendez-vous estival mettra à l'honneur l'excellence des savoir-faire français qui font la richesse et la diversité de notre paysage économique : entreprises, artisans, producteurs et industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française. Toute entreprise engagée dans la fabrication française est éligible, quelle que soit sa taille (start-up, TPE, PME, ETI, grands groupes) et son secteur d'activité.

Les produits présentés lors de la Grande Exposition du Fabriqué en France 2024 devront s'inscrire dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante, et utile au maintien d'un des savoir-faire régionaux et au développement économique local. Les entreprises dont les produits illustrent l'étendue des savoir-faire autour de l'économie du sport auront une attention particulière, en veillant à la bonne prise en compte des solutions liées à l'handisport et à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.



L'origine française, un atout concurrentiel plus que jamais à valoriser

Depuis 2017, le Gouvernement a mis en place des actions en faveur d'une production française résiliente, compétitive et décarbonée. Ces initiatives ont connu une accélération dès

2020 avec le plan France Relance dont un tiers du budget a été alloué à la (re)localisation. Cette dynamique initiée par la crise s'inscrit désormais sur la durée avec France 2030 (54 milliards d'euros via des dispositifs locaux et nationaux) dont le volet territorialisé est doté de 500 millions d'euros. Ce volet a pour objectif d'accompagner l'innovation des start-ups, PME, ETI ou organismes locaux notamment, sur tout le territoire national. Plus récemment, la loi Industrie Verte vise à accélérer la réindustrialisation du pays dans une excellence environnementale et en s'adaptant aux effets du changement climatique.



Comment soumettre un produit à la sélection ?

Valoriser le Fabriqué en France, c'est avant tout faire rayonner un territoire et ses habitants. Les spécialités régionales, les entreprises créatrices d'emplois locaux, la redynamisation d'un tissu économique sont vecteurs de fierté.

Cette journée appartient aux Français et leur permettra de représenter leur territoire. C'est pour cette raison que les pré-sélections se feront au niveau régional par les Préfets de région (France métropolitaine et Outre-mer), qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux, départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux à même d'apporter un éclairage objectif pertinent.

La qualité des dossiers de candidature sera appréciée au regard des critères suivants, sans qu'ils ne soient obligatoires :

- La part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%) ;

-
- Les labels détenus : labels d'entreprise, qualité, savoir-faire (Entreprises du Patrimoine Vivant, par exemple), d'origine (Origine France Garantie, par exemple), etc. afin d'appréhender le caractère emblématique de l'objet proposé en matière de savoir-faire français ;
 - L'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale ;
 - L'engagement de l'entreprise dans une démarche sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.) ;
 - La participation à un dispositif de France Relance, France 2030, Je Choisis la French Tech, etc. ;
 - L'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France ;
 - La démarche d'exportation du produit fabriqué en France.

Date limite des candidatures : 17 mars 2024.

[Dossier de candidature à la Grande Exposition du Fabriqué en France](#)